

Journal d'information
du Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques du Rhône



CDAFAL du Rhône
16 rue Galilée
69100 Villeurbanne
Tél : 04 37 91 65 30
contact@cdafal-rhone.fr

<http://cdafal-rhone.fr>

Permanences
1er mardi de chaque mois
de 15h à 18h
(hors vacances scolaires)

■
Responsable de la
rédaction:

Michèle BONNET

Rédacteur en chef:

Charles ADAM

Mise en page:

Catherine PALVADEAU

Dans ce numéro :

Rio, Kyoto, Copenhague, 2
Cancun, et les actes

Stage informatique 3

Nome ou les cadeaux à 4
ses amis

Début 2011, l'Assemblée Nationale se prononcera sur la réforme de la loi sur la bioéthique.

Edito

Suite au rapport de la mission d'information (20 janvier 2010), et une longue période de débat public, un projet de loi a été déposé le 20 octobre 2010 par le gouvernement.

Une commission spéciale chargée d'examiner ce projet a été mise en place à l'Assemblée Nationale. Elle poursuivra ses auditions en janvier 2011.

Le projet présenté par le gouvernement est pauvre, peu ambitieux et discriminatoire.

Le principe d'interdiction de la recherche sur les cellules souches issues d'embryons surnuméraires avec dérogations exceptionnelles est globalement maintenu.

Le recours à l'assistance médicale à la procréation est limité aux couples hétérosexuels, et aux couples pacsés, interdit aux couples homosexuels. Restera à continuer à aller en Belgique ou ailleurs pour ceux qui peuvent.

Aucune avancée n'est faite sur la

gestation pour autrui, qui demeurera totalement interdite en France.

Le texte apporte une ouverture dans l'avenir sur le levé de l'anonymat dans le cas de don de gamètes

S'agit-il d'un manque de courage d'un gouvernement qui n'a pas arrêté de dire qu'il en fallait du courage pour d'autres réformes comme celle des retraites ?

S'agit-il d'un manque de réalisme de ce gouvernement qui ne veut pas voir la société évoluer ?

Avec le CNAFAL, nous pensons que sur tous ces sujets sensibles, seule une approche laïque peut permettre de progresser. En effet la loi doit déterminer l'intérêt commun. Elle ne saurait par conséquent être établie au nom d'une philosophie ou d'une religion.

Il y a bien dans ce projet, une volonté de ne pas avancer dans ce sens.

Charles ADAM

**Bonnes fêtes
de fin d'année**

Rio, Kyoto, Copenhague, Cancun et les actes

Les climato-sceptiques ont eu les honneurs des médias en ce début d'année, il est vrai après quelques erreurs relevées dans les rapports du GIEC.

Mais la réalité est têtue et le réchauffement climatique est malheureusement toujours présent, lié directement à l'activité humaine. Pire, les dernières études scientifiques assombrissent le diagnostic précédent.

L'impact des gaz à effet de serre, notamment sur les océans et les glaciers terrestres, a été sous-évalué.

Dans le dernier rapport du GIEC qui date de 2007, la disparition de la banquise arctique estivale était prévue à la fin du siècle, aujourd'hui nombre de spécialistes considèrent qu'elle pourrait avoir disparu en été bien avant le milieu du siècle, voire dans la prochaine décennie.

Concernant l'élévation du niveau des mers, celui-ci se situerait entre 0,50 m et 1,50 m en 2100 avec des disparités importantes du fait du glissement des glaciers du Groenland et de l'Antarctique de l'Ouest.

Quant au réchauffement climatique, plus le temps passe et plus il sera difficile de limiter le réchauffement à 2°C, certaines études montrent que celui-ci pourrait dépasser les 4°C.

L'acidification des eaux de surface des océans due à la dissolution du CO₂ qui n'avait pas été prise en compte dans les rapports précédents, montre qu'elle fragilise les organismes dont le squelette est à base de calcaire comme le plancton ou les coquillages.

Les quatre enjeux actuels :

1. donner une suite au protocole de Kyoto qui s'achève fin 2012. « *Kyoto est la clé de voute des négociations, il a une fonction d'icône pour les pays en développement* ». Car, même si les USA n'en font pas partie et que les pays signataires ne représentent plus que le tiers des émissions mondiales, c'est le seul instrument international qui contraigne les pays industrialisés à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.
2. préserver les forêts tropicales qui séquestrent les plus grandes quantités de carbone et abritent l'essentiel de la biodiversité terrestre. Mais un plan sur la préservation nécessite des fonds publics, de nouvelles taxes ou un marché de crédit carbone forestier. Quatre milliards \$ ont été

promis par les pays riches d'ici 2012, mais trop peu d'argent est arrivé sur le terrain.

mettre en œuvre le futur fonds vert. En 2009, les pays industrialisés se sont engagés à verser 30 milliards \$ sur la période 2010-2012 aux pays en développement pour les aider à s'adapter aux conséquences du réchauffement, puis 100 milliards par an à partir de 2020. Il reste à mettre en œuvre cette mesure.

vérifier que les pays en voie de développement qui reçoivent l'aide des pays développés, l'utilisent efficacement et respectent leurs engagements de réduction et de limitation de leurs émissions de gaz à effet de serre. La question des droits de propriété intellectuelle concernant les transferts de technologie est encore loin d'être tranchée.

Les résultats de la conférence de Cancun sont décevants, même s'ils ont permis la signature d'un accord à l'exception de la Bolivie.

Certes l'ONU devient le moteur de ces négociations, mais en même temps c'est un pas de plus vers la fin du protocole de Kyoto.

Si le seuil de réchauffement climatique acceptable est toujours fixé à 2°C, aucun engagement contraignant n'est fixé, c'est là toute l'ambiguïté du document signé. Le fonds vert est certes créé, mais sans garantie de financement et sous la supervision de la banque mondiale.

Avec le Mexique qui a organisé cette conférence, l'Inde apparaît comme le pays émergent prêt à s'engager dans une négociation contraignante, sans oublier la Bolivie. Quant à l'Europe, elle a fait pâle figure à Cancun, ses divisions ont marginalisé son action. La prochaine réunion aura lieu en 2011 à Durban en Afrique du Sud. Elle sera un test pour l'Afrique, l'un des continents les plus exposés aux effets du réchauffement.

D'un côté les citoyens du monde ont pris conscience que le réchauffement climatique imposait des mesures, certes parfois contraignantes mais nécessaires pour nos enfants et nos petits enfants, de l'autre des dirigeants des pays industrialisés qui pour le moins peinent à s'engager dans un processus, certes nouveau mais indispensable. Des centaines de milliards ont été trouvés pour les banques en quelques mois, le réchauffement lui attendra.

Les résultats de la conférence de Cancun sont décevants, même s'ils ont permis la signature d'un accord à l'exception de la Bolivie.

Stage Informatique 2011 (Modules de 12 heures - 6 heures pour le module 0)

Renseignements,
adhésions et
fiches d'inscriptions à
CDAFAL-FCPE

16 rue Galilée

69100 VILLEURBANNE

Tél: 04 37 91 65 30

contact@cdafal-rhone.fr



Début 2007, le CDAFAL, en partenariat avec la FCPE, a mis en place une formation informatique diversifiée. La demande ayant été importante, nous reconduisons ces formations en 2011, et nous vous proposons le planning ci-dessous.

D'un bon niveau, ces formations subventionnées par nos deux organisations, sont **proposées aux adhérents CDAFAL ou FCPE.**

Vous trouverez ci-après le détail des modules ainsi que les modalités d'inscription et de règlement avec les compléments suivants :

Les inscriptions seront prises en considération **par ordre d'arrivée** et selon les places disponibles par module,

Différents horaires vous sont proposés par module, il est souhaitable de nous indiquer un horaire de repli à votre choix n°1,

Pour tout complément d'information ainsi que pour les fiches d'inscription, vous pouvez contacter le CDAFAL par courriel ou la FCPE par téléphone,

Ces horaires ne seront ouverts que si la demande le justifie; les animateurs se réservent la possibilité d'annuler une session dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant

Votre règlement ne vous sera retourné que si nous ne pouvons répondre à vos demandes.

Modules	Option	Dates	Horaires	Inscription case(s) à cocher	Option de repli	Clôture des Inscriptions
0 DECOUVERTE DE L'ORDINATEUR ET DE WINDOWS, UNIQUEMENT POUR DEBUTANTS	1	<i>PROGRAMMATION SI DEMANDÉE 2ÈME TRIMESTRE 2011</i>	après-midi de 14h00 à 17h00	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mars 2011
	2	<i>PROGRAMMATION SI DEMANDÉE 2ÈME TRIMESTRE 2011</i>	en soirée de 19h00 à 22h00	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
1 WINDOWS, LES BASES INDISPENSABLES	1	lundi 24 et jeudi 27 janvier 2011 lundi 31 janvier et jeudi 3 février 2011	après-midi de 14h00 à 17h00	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	17/01/2011
	2	lundi 24 et jeudi 27 janvier 2011 lundi 31 janvier et jeudi 3 février 2011	en soirée de 19h00 à 22h00	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2 WINDOWS CONNAISSANCES PLUS APPROFONDIES	1	<i>PROGRAMMATION SI DEMANDÉE 2ÈME TRIMESTRE 2011</i>	après-midi de 14h00 à 17h00	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mars 2011
	2	<i>PROGRAMMATION SI DEMANDÉE 2ÈME TRIMESTRE 2011</i>	en soirée de 19h00 à 22h00	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3 INTERNET, WEB ET MESSAGERIE	1	lundi 7 et jeudi 10 février 2011 lundi 14 et jeudi 17 février 2011	après-midi de 14h00 à 17h00	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	24/01/2011
	2	lundi 7 et jeudi 10 février 2011 lundi 14 et jeudi 17 février 2011	en soirée de 19h00 à 22h00	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
4 MAINTENANCE, CONNAITRE ET ENTREtenir SA MACHINE	1	<i>PROGRAMMATION SI DEMANDÉE 2ÈME TRIMESTRE 2011</i>	après-midi de 14h00 à 17h00	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mars 2011
	2	<i>PROGRAMMATION SI DEMANDÉE 2ÈME TRIMESTRE 2011</i>	en soirée de 19h00 à 22h00	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
5 GERER SES PHOTOS NUMERIQUES	1	lundi 21 et jeudi 24 mars 2011 lundi 28 et jeudi 31 mars 2011	après-midi de 14h00 à 17h00	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	14/03/2011
	2	lundi 21 et jeudi 24 mars 2011 lundi 28 et jeudi 31 mars 2011	en soirée de 19h00 à 22h00	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
6 BUREAUTIQUE AVEC OPEN OFFICE (variante avec MICRO-SOFT OFFICE)	1	Lundi 11 et jeudi 14 avril 2011 Lundi 18 et jeudi 21 avril 2011	après-midi de 14h00 à 17h00	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	04/04/2011
	2	Lundi 11 et jeudi 14 avril 2011 Lundi 18 et jeudi 21 avril 2011	en soirée de 19h00 à 22h00	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
module 0		13€	Module(s) suivant(s)	16€	total	
module 1		19€				

BULLETIN D'ADHESION 2011

NOM
 Prénom.....
 Adresse.....

Situation familiale : marié , concubinage
, veuf(ve) , célibataire , divorcé(e)
 Nombre d'enfants
 Nom et prénom du conjoint

Enfants mineurs
 Prénoms Dates de naissance handicapés
/...../.....
/...../.....
/...../.....

Tél domicile
 Fax :
 Mail :

Adhésion à l'AFL Lyon Est.....
 Adhésion à l'AFL Lyon Ouest.....

Cotisation nationale + abonnement
 au journal «Familles Laïques» . 4,00 €
 Cotisation départementale ... 4,00 €
 Total 8,00 €

Si vous ne désirez pas recevoir le journal
 national, vous pouvez déduire ...

3,00 €
 Adhésion de soutien : . 2,00 €

Fait à.....
 le.....
 Signature :

Déclare remettre aux AFL son droit de
 vote à l'UDAF du Rhône



Nome ou les cadeaux à ses amis

La loi sur la Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité (NOME) a été votée dans la nuit du 24 novembre 2010 par l'Assemblée Nationale, c'est un mauvais coup de plus pour l'Electricité et les usagers.

Le texte de 24 pages comportant 29 articles et adopté par les députés sans modification va **obliger** EDF, dans un système inédit, à vendre jusqu'à un quart de la production de ses centrales nucléaires à ses concurrents qui sont également les amis du président de la République.

Du jamais vu : obliger une entreprise, dans le monde de la concurrence libre et non faussée, à céder une partie de ses atouts à des concurrents qui produisent peu ou pas du tout d'électricité. Cette loi est une étape supplémentaire vers la destruction complète du secteur électrique et l'augmentation des prix.

Ainsi les profits engendrés iront directement dans les poches des grandes entreprises concurrentes d'EDF. Plus que du dogmatisme, c'est la prise en compte des intérêts communs des dirigeants des grandes entreprises et des dirigeants politiques actuels au détriment de ceux des usagers

Les trois points cruciaux de cette loi :

1.les tarifs : ils vont mathématiquement augmenter puisqu'il est reconnu que la concurrence ne peut s'exercer parce que les prix sont trop bas et que les nouveaux opérateurs devront faire des bénéfices. Selon certains, la hausse potentielle pourrait être de 25% sur 5 ans !

2.les investissements : les nouveaux opérateurs profiteront de la manne nucléaire sans aucun investissement. Il restera à EDF de prévoir de nouveaux investissements et pour cela d'augmenter encore ses tarifs pour dégager les fonds nécessaires.

3.la clause de destination : la loi stipule que les nouveaux opérateurs devront justifier d'un portefeuille de clients équivalent sur le territoire national. Mais cette clause, juridiquement attaquable, n'empêchera pas à n'importe quel fournisseur d'aller spéculer partout en Europe.

Seul un pôle public de l'énergie, impliquant la propriété publique et la maîtrise de tout le secteur peut permettre de reconstruire un secteur public de l'énergie au service de l'intérêt général.

En Bref

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep) exige des efforts des opérateurs de communications électroniques

« Jeu concurrentiel limité » et trop longues durées d'engagement dans la téléphonie mobile, manque de fluidité du marché de la téléphonie fixe et de l'accès Internet fixe. Le 26 novembre, l'Arcep a publié trente propositions visant à « améliorer les offres faites aux consommateurs de services de communications électroniques et postales ». L'Autorité demande par exemple que l'opérateur demande, par écrit, l'accord express de son client avant tout réengagement. Elle s'intéresse particulièrement aux offres « quadruple play » ou multiservices : téléphonie mobile, internet, téléphonie fixe et télévision.

INC - conso info

En Bref

Au printemps le plan d'épargne logement sera rémunéré en fonction du taux du marché

Le ministère de l'économie souhaite modifier les règles du PEL ; la rémunération de l'épargne en sera améliorée, mais les conditions d'octroi de la prime versée en cas d'achat immobilier seront resserrées.

Le montant de cette prime sera plus élevé si le bien est performant d'un point de vue énergétique.

Le gouvernement souhaite que la rémunération du PEL varie en fonction des taux du marché. En cas de chute des taux, il est prévu une rémunération minimale de 2,5% (hors prélèvements sociaux).

INC - conso info